

Séminaire TVA 2018

08 juin 2018 (Lausanne, journée entière)

Le Séminaire TVA représente une excellente occasion – si ce n'est la meilleure! – pour se tenir informé des dernières nouveautés en matière de TVA:

- Quel avenir pour la TVA suisse, depuis que le peuple suisse en a pérennisé l'existence au niveau fédéral? Quels sont les défis qui se présentent, maintenant et demain, pour la Division principale de la TVA de l'Administration fédérale des contributions («AFC-TVA»)?
- Quelles sont les dernières évolutions de la jurisprudence en matière de fiscalité indirecte (TVA et douane)? Eu égard aux statistiques, vaut-il la peine pour un assujetti de se battre?
- Quel impact à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des révisions partielles de la LTVA et de l'OTVA sur la pratique TVA publiée de l'AFC-TVA?
- Quelles démarches les entreprises étrangères déployant une activité imposable sur territoire suisse doivent-elles entreprendre pour s'assujettir à la TVA suisse afin d'être en règle avec les nouvelles exigences depuis le 1^{er} janvier 2018?
- L'échange d'informations est le sujet chaud actuellement en matière d'impôts directs, mais qu'en est-il de l'entraide internationale en matière de fiscalité indirecte?
- La tendance est à la dématérialisation, mais cela s'applique-t-il également dans le domaine de la TVA, notamment en matière de support électronique?
- Quels sont les enjeux et les développements de la TVA européenne? Quels sont les risques d'assujettissement des entreprises suisses actives en particulier sur le territoire français? Comment se déroule un contrôle TVA en France et quelles peuvent en être les pénalités?



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public-cible

Ce séminaire s'adresse aux personnes travaillant aussi bien dans de grandes, moyennes et petites entreprises, à tous les niveaux de la production, de la commercialisation des biens et des services, ainsi qu'aux conseillers fiscaux, réviseurs, experts fiduciaires et avocats qui sont régulièrement confrontés à des questions de TVA.

Concept et but du séminaire TVA

La Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse fait appel à des conférenciers issus tant de sa Sous-commission, des administrations fédérales compétentes (AFD et AFC), d'entreprises privées que des mondes judiciaire et académique.

Le nouveau chef de la Division principale de la TVA, Monsieur Raffaello Pietropaolo, viendra nous exposer les défis qui se présentent à la TVA suisse et la manière dont l'importante division qu'il dirige entend y faire face (**thème 1**).

Reprenant l'approche synthétique de Me Cédric Ballenegger tant appréciée des participants, Me Lysandre Papadopoulos fera un état des lieux de la jurisprudence en matière de TVA mais également en matière de douane compte tenu du nombre croissant de cas en la matière, tant au niveau du Tribunal administratif fédéral que du Tribunal fédéral (**thème 2**).

Madame Mathilde Granger et Me Jacques Pittet feront un passage en revue critique des pratiques TVA modifiées, complétées et/ou ajustées à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des révisions partielles de la LTVA et de son ordonnance d'application (OTVA). La question de l'applicabilité temporelle de ces pratiques modifiées sera également examinée (**thème 3**).

Messieurs Umberto Ottavianelli et Willy Leutenegger examineront dans quels cas une entreprise étrangère déployant une activité imposable sur territoire suisse doit, depuis le 1^{er} janvier 2018, requérir son assujettissement à la TVA suisse, quelles sont les démarches à entreprendre, notamment auprès d'un représentant fiscal et quels sont les risques au niveau d'une demande de remboursement internationale (**thème 4**).

Me Yves Sudan nous en dira plus en matière de TVA et de dématérialisation, à l'aune de son expérience au sein d'une multinationale suisse (**thème 5**).

L'échange d'informations, qu'il soit automatique ou non, est un thème d'actualité en matière d'impôts directs. Pour ce qui concerne la fiscalité indirecte (TVA et douane), Madame Valérie Paris et Me Papadopoulos nous présenteront les principes directeurs ainsi que les bases légales qui trouvent application. Ils décriront le déroulement des procédures administrative et judiciaire et présenteront quelques arrêts (**thème 6**).

Si la TVA suisse bouge, que dire alors de la TVA de nos pays voisins. Les projets sont légion afin de rendre plus performant, et plus simple, un système qui reste effrayant pour les entreprises suisses. Me Muriel Lautré-Goasguen nous présentera les projets en cours, à court et moyen termes. Elle mettra en lumière ce à quoi les entreprises suisses, déjà actives et souhaitant le devenir, dans un ou plusieurs Etats membres, doivent prendre en considération au niveau de l'assujettissement TVA (**thème 7**).

Ce séminaire doit être la plateforme idéale pour que soient discutés les thèmes choisis tant au niveau théorique que par rapport à des cas pratiques. Les intervenants répondront dès lors volontiers à vos questions.

Le séminaire se déroulera à Lausanne. Il sera suivi par un apéro en présence des conférenciers de 17h15 à 18h. Ce sera l'occasion d'intéressants échanges, directs et en direct, entre les conférenciers et les participants.

Organisation du séminaire: Centre de compétence TVA de la Chambre fiduciaire

Le responsable de ce séminaire est **Me Jacques Pittet**, de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse.

Conférenciers

Mathilde Granger, lic. iur., LL.M. Tax, SFG Conseil SA, Genève

Muriel Lautré-Goasguen, avocate, associée, CMS Francis Lefebvre, Paris

Willy Leutenegger, économiste HEG, expert-fiscal diplômé, responsable droit et fiscalité, BDO SA, Bâle

Lysandre Papadopoulos, titulaire du brevet d'avocat, greffier au Tribunal administratif fédéral, St-Gall

Valérie Paris, licenciée en droit, Cheffe de Division rempl./Cheffe d'équipe, AFC, DP TVA, Berne

Raffaello Pietropaolo, lic. iur., Vice-Directeur de l'AFC, chef de la DP TVA

Jacques Pittet, avocat, membre de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse, associé, Oberson Abels SA, Genève

Umberto Ottavianelli, expert fiscal TVA, chef des Régions 1 à 5 de la division Contrôle externe de l'AFC, DP TVA.

Yves Sudan, titulaire du brevet d'avocat, Indirect Taxes Manager, Swiss VAT Group, Nestlé, Vevey

Date

08.06.2018 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Séminaire TVA 2018

- 08 juin 2018 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.